

ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CP-25

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 12 septembre 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par le **Département de psychanalyse de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Psychanalyse**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Sophie MARRET-MALEVAL
Christiane ALBERTI
Clotilde LEGUIL
Fabian FAJNWAKS
Déborah GUTERMANN
Damien GUYONNET
Aurélien PFAUWADEL

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MARRET-MALEVAL** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CP-26

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 17 septembre 2018 ;

Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par le **Département de sciences de l'éducation de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Sciences de l'éducation**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Jean-Christophe COFFIN
Nicole BLONDEAU
Stéphane BONNÉRY
Samuel BOUSSION
Nada CHAAR
Gladys CHICHARRO-SAITO
Léandro DE LAJONQUIÈRE
Florence ELOY
Mathias GARDET
Laurence GAVARINI

Patrick GEFFARD
Nacira GUENIF-SOUILAMAS
Měj HILBOLD
Cintia INDARRAMENDI
Séverine KAKPO
Jean-Louis LE GRAND
Caroline LE ROY
Claire LEMÊTRE
Delphine LEROY
Francis LESOURD

Monica MACEDO
Fabienne MAILLARD
Martine MORISSE
Pascal NICOLAS-LE-STRAT
Ilaria PIRONE
Anthippi POTOLIA
Antoine RIVIÈRE
Jean-Yves ROCHEX
Valentin SCHAEPELYNCK
Elise VINEL

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Christophe COFFIN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE

